Renseignements naturalisation

Par Sena

Bonjour monsieur, madame
Je suis parent enfant français,mon enfant mineur vit avec sa mère dans une autre ville,nous ne sommes plus ensemble,et elle demande que la pension alimentaire de l'enfant que je dois payer soit retenue directement sur mes prestations sociales
Ma question est de savoir svp ,si la pension alimentaire est retenue directement sur mes prestations sociales est ce que ça constitue une preuve à l'entretien de l'enfant lors de la demande de nationalité ?
Ou c'est les virements et autres
Merci

Par Isadore

Bonjour,

Si la mère a fait procéder à une saisie, je crains que non, puisque cela montre que vous n'avez pas payé volontairement. Il aurait fallu exécuter cette obligation spontanément.

Si cette saisie est abusive, il faut la contester.

Par Sena

Bonjour Mr Isidore et merci pour le retour,en fait on doit passer en fin du mois devant le JAF et c'est quelle demande dans sa requête,si je comprends je demande à mon avocate de contester ?et aussi pour mes formalités administratives elle refuse de me remettre les documents de l'enfant
Merci de m'éclairer svp de ce que je dois faire
Cordialement